



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et
des solidarités**

Paris, le 20 janvier 2025

Affaire suivie par : Veronica ZANIER
Tel : 01.70.96.19.53
Courriel : veronica.zanier@drieets.gouv.fr

REGARDBTP
7 RUE DU REGARD
75006 PARIS

Récépissé de dépôt N° T07524072873

Le directeur régional certifie qu'en application des articles L.2231-6, L.2231-7, L.2232-28, L.2232-29, L.2261-1, L.2261-8, L.2524-5, L.3313-3, L.3315-5, L.3323-4, L.3323-6, L.3332-9, L.3345-1, L.3345-2, D.2231-2 à 8, D.3313-1 à 3, D.3313-6, D.3313-7-1, D.3323-1, D.3323-2, D.3323-8, D.3345-1 à 5, R.2231-9, R.3332-4, R.2242-1, R.5121-29 et R.5121-32 du code du travail, il a été déposé le **20/12/2024** :

**UN AVENANT N°2 AU PLAN D'EPARGNE RETRAITE D'ENTREPRISE COLLECTIF INTERENTREPRISES
REGARD (PER REGARD) CONCLU LE 11 SEPTEMBRE 2020**

Conclu le 18/12/2024

Entre :
REGARDBTP
N° SIRET : 45129231200019
PER REGARD

Et

Les salariés représentés par : Modalités de conclusion multiples

En foi de quoi, il délivre le présent récépissé pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Directeur régional
Pour le Directeur de l'Unité
Départementale de Paris

Véronica ZANIER-PASCUAL

Le présent récépissé ne constitue en aucun cas la reconnaissance de la conformité du contenu du texte déposé au regard des dispositions légales et conventionnelles ; ni même une reconnaissance de sa conformité au regard des dispositions légales qui président à ses modalités de conclusion.

La validité de tout texte peut être contestée devant le juge judiciaire